

La Provence

CARRY-LE-ROUET

Le marché le samedi, c'est fini



On a pris un risque qui n'a pas marché", a reconnu sans mauvais jeu de mots le maire, évoquant la fin du marché le samedi matin. René-François Carpentier a fait amende honorable mercredi soir, en conclusion d'un conseil municipal express avec 12 points bouclés en 1 h 05 chrono.

"Ce marché depuis un an, pff... c'est... c'est problématique, soupirait l'édile. Je me suis battu avec mon équipe et Patrick La Tonna (adjoint délégué aux Animations) que je salue au passage parce qu'il a fallu beaucoup de courage pour mener à bien ce projet". À Carry-le-Rouet, il y a deux marchés, les mardis et vendredis matins. Mais pouvoir faire ses courses le week-end était une volonté d'une partie des Carryens depuis plusieurs années. Ainsi depuis fin juin, la municipalité a décidé d'installer les étals le samedi matin et pour ne pas trop chambouler les habitudes, le marché du vendredi a été maintenu tout l'été. Seulement voilà, le week-end, les allées restaient relativement vides...

"J'y ai cru, nous y avons cru, on a monté le projet jusqu'au bout, malgré les pétitions. C'est difficile mais le rôle du maire est de prendre le temps, la mesure des innovations. Il fallait innover, ça n'a pas marché parce que la population que nous avons défendue, soutenue, ne rentre pas. Donc je me plie à la majorité des mécontents". À partir du 16 novembre, le marché aura donc lieu le mardi matin et le vendredi matin. "Je le dis sans joie ni sans déception, je sais ravalier mon chapeau quand il le faut. Il n'y a que les imbéciles..." et aux élus et carryéens venus assister à la séance de répondre évidemment "qui ne changent pas d'avis".

"Comment faire revenir les commerçants?", questionnait alors Michelle Chariaudia, conseillère municipale de l'opposition. "Je ne suis pas au service des commerçants, je suis au service d'une population, repre-

nant du tac-au-tac René-François Carpentier. Les commerçants sont déjà prévenus depuis un mois. Je ne suis pas inquiet, ils reviendront".

La zone bleue étendue
Côté commerces justement, a été votée l'autorisation du passage de 5 à 12 dimanches d'ouverture des commerces pour l'année 2022. Un vote unanime, et ratissime de la part du conseiller d'opposition Jean-François Marza, comme l'a fait remarquer le maire invi-

tant les élus à applaudir.

L'autre projet important qu'a tenu à évoquer René-François Carpentier ce soir-là : le stationnement. "J'ai pris la décision de rouvrir le parking Rozanoff et de le mettre en zone bleue". Réserve jusqu'à aux commerçants du centre-ville, ce parking sera, à partir du 25 novembre, public et non payant. Pour y stationner temporairement, le temps de faire des courses, il faudra se munir d'un disque bleu, comme pour le reste des places en centre-ville. "Le but de ces zones bleues est d'éviter les voitures ventouses, que les gens ne stationnent pas en permanence, surtout les commerçants. Donc nous avons décidé de leur donner une vignette pour qu'ils puissent se garer dans ce parking-là ou bien où ils veulent mais pas devant leur commerce, expliquait le maire. La zone bleue fonctionne plutôt bien, c'est une bonne chose avant de passer à une autre solution drastique, le stationnement payant, mais je veux éviter ça".

Raphaële MINCONÉ

Modifications dans le budget et frais de représentation

À l'ordre du jour du conseil municipal mercredi soir, quatre points financiers dont des "modifications minimales" dixit Denis Gallice, adjoint aux Finances, dans le budget principal de 2021. À savoir 394 000€ inscrits en crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement dont 150 000€ de charges de personnel au lieu des 110 000€ prévus notamment car "quand une personne après une élection municipale décide de partir parce qu'elle ne se sent pas bien, pas à sa place et que 6 mois après elle veut revenir, ça d'autres ne l'accepte-

raient peut-être pas. Mais moi je sais le faire et ça bouge un peu par rapport à un budget initial", expliquait René-François Carpentier.

Le groupe d'opposition avait également mis le doigt sur la délibération n°7 concernant les frais de représentation du maire, soit une enveloppe de 2 000€ jusqu'à fin décembre. "La somme de mon prédécesseur s'élevait à 5 000€ donc j'ai décidé de la réduire de plus de moitié, somme que je dépenserais ou pas, mais j'ai pensé que 5 000 € c'était trop important".

R.M.

Marché de Carry le Rouet

Article sur La Provence

Carry le Rouet

WWW.MAIRIE-CARRYLEROUET.FR

29 Octobre
2021